

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-190

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Afin de garantir la sécurité des travaux de taille de la haie par les services municipaux parking de l'école de Musique, rue de l'Eglise à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'école de Musique, **et ce, le lundi 29 août 2022 de 7h à 17h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services municipaux de la commune.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 24/08/2022

Le Maire,
Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 24/08/2022
Le Maire,
Frédéric DEVOS

